

sion, nous pouvons obtenir un prompt service. Cependant, quand nous retournons dans nos foyers, il s'agit de savoir quelle est la manière la plus rapide de procéder. Sans doute, les citoyens continueront d'adresser leurs demandes par l'entremise de leurs représentants respectifs. Il s'agirait de savoir s'il vaut mieux envoyer ces demandes à Ottawa ou au bureau de passeports le plus rapproché.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y a pas de raison pour laquelle un commettant importune, dorénavant, son député avec des questions de cette nature, parce qu'elles seront l'objet d'une prompt attention si elles sont adressées immédiatement au bureau des passeports, à Ottawa, ou au besoin, à la succursale la plus rapprochée.

M. HANSELL: Si je me rappelle bien, nous avons amplement discuté, dans le passé, les crédits du ministère des Affaires extérieures. Parfois, cette discussion portait sur la politique étrangère, et a duré un jour et même plus. Je reconnais que, en ce moment où les nations sont en guerre, il faut user de beaucoup de circonspection en présentant des observations sur ces crédits. Quand nous sommes saisis de ces allocations, les membres du Parlement, deviennent plus conscients de leurs responsabilités. Nous serions peut-être enclins à penser, parfois, que ces responsabilités se limitent à la représentation des intérêts particuliers de nos commettants. Il y a cinq ans, le Dr. Beauchesne eut la courtoisie de m'envoyer un exemplaire des *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*. Naturellement, j'ai pu le lire en entier, et, à la page 6, j'ai lu quelque chose de très intéressant. L'article 21 m'a donné une idée des responsabilités d'un député. Je désire citer les lignes suivantes au comité:

Tout député, aussitôt après son élection, devient un représentant de tout le corps des Communes, quelle que soit la circonscription qui l'a délégué au Parlement. Que chaque membre est également...

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député veut-il indiquer quel rapport existe entre ce qu'il dit et le crédit à l'étude?

M. HANSELL: Si vous me permettez de continuer ma lecture, monsieur le président, je crois que vous le constaterez vous-mêmes.

M. le PRÉSIDENT: Le règlement de la Chambre oblige tous les honorables députés. Je dois connaître le rapport qui existe entre le point que l'honorable député veut établir et le crédit à l'étude. La lecture de tous les articles du règlement durant le débat serait très ennuyeuse pour la Chambre.

M. HANSELL: Je ne cite pas tous les articles du règlement de la Chambre.

[M. Homuth.]

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député veut-il expliquer son point?

M. HANSELL: C'est qu'un membre du Parlement représente tout le commonwealth de l'empire britannique.

Une VOIX: Nous le savons.

M. le PRÉSIDENT: Quel rapport existe-t-il entre cela et le crédit dont le comité est saisi?

M. HANSELL: Le voici tout simplement: dans l'examen des crédits des Affaires extérieures, il est peut-être opportun de discuter des questions relatives à l'empire britannique. Je faisais purement observer que, aujourd'hui, l'empire britannique...

M. le PRÉSIDENT: L'expression "empire britannique" comporte tant de questions. La discussion doit se limiter au crédit à l'étude.

M. HANSELL: Si vous me permettez de continuer, monsieur le président, et si vous jugez que je m'écarte du sujet...

M. le PRÉSIDENT: A mon sens, l'honorable député a déjà enfreint le règlement.

M. HANSELL: Je pourrais dire que...

M. le PRÉSIDENT: Je tiens à être juste envers l'honorable député, afin de m'acquitter convenablement de mes fonctions et d'épargner le temps de tous les honorables députés—je suis bien sûr que l'honorable représentant est aussi intéressé que moi à l'expédition des travaux de la Chambre—je dois insister pour que l'honorable député me montre le rapport entre le point qu'il veut établir et le crédit dont nous sommes saisis.

M. HANSELL: Je désire faire observer au Parlement quelles pourraient être les raisons pour lesquelles les nations de l'univers sont en guerre.

M. le PRÉSIDENT: Cette question ne se rapporte pas au crédit à l'étude.

M. HANSELL: Je tiens beaucoup à ce sujet. J'aurais pu discuter cette question en certaines autres occasions, soit lors de l'étude de l'exposé budgétaire ou du discours du trône, mais le premier ministre a laissé entendre que le moment opportun viendrait...

M. le PRÉSIDENT: Si l'honorable député veut bien être précis je lui accorderai une certaine latitude. Je verrai si ses observations peuvent se rattacher au crédit à l'étude.

M. HANSELL: Je n'ai pas l'intention de faire l'histoire de la présente guerre ou d'embarrasser le Gouvernement de quelque façon. Je souhaite qu'il ne soit plus jamais question de guerre. Certains éléments qui